Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 32 (2005)

Heft: 6

Artikel: Quel avenir pour la démocratie directe? : "La classe politique porte une grande responsabilité"

Autor: Eckert, Heinz / Kriesi, Hanspeter

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911997

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«La classe politique porte une grande responsabilité»

Le régime de démocratie directe que connaît la Suisse est unique au monde. Aucune population ne dispose d'autant de droits politiques que le peuple suisse. Comment cette situation s'est-elle créée? Perdurera-t-elle toujours? Heinz Eckert s'est entretenu à ce sujet avec Hanspeter Kriesi, directeur de l'Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich. Interview Heinz Eckert

REVUE SUISSE: *Le peuple suisse fait-il vraiment preuve d'une maturité politique particulière?*

HANS PETER KRIESI: Non, je ne pense pas que ce soit le cas. Cela dit, certains indicateurs internationaux montrent que, proportionnellement, les Suisses manifestent un intérêt pour les questions politiques supérieur à la moyenne, sans qu'il soit pour autant plus prononcé que celui des Hollandais, des Danois, des Norvégiens ou des Suédois. Mais on ne saurait parler de maturité politique. Disons que les Suisses disposent d'instruments particulièrement efficaces pour s'exprimer.

Je vous pose cette question parce qu'en son temps, le chancelier allemand Helmut Schmidt avait affirmé que le peuple allemand n'était pas mûr pour vivre sous un régime de démocratie directe comparable à celui de la Suisse. Il craignait notamment que les Allemands ne décident immédiatement de réinstaurer la peine de mort.

Les Allemands ont en effet un rapport particulièrement difficile avec la démocratie directe. Dans les années 20, sous la République de Weimar, ils ont en somme préparé le terrain pour la montée de l'extrémisme de droite. Il faut donc garder à l'esprit que les résultats des votations dépendent toujours des idées et pensées de l'élite. L'issue d'une votation ne tient pas du hasard; elle est la conséquence de la campagne qui l'a précédée. En Suisse, par exemple, le scrutin se révèle systématiquement conforme aux recommandations du gouvernement lorsqu'un projet de loi ne rencontre aucune opposition notable. Mais plus une proposition est contestée, plus la participation augmente et plus l'issue de la votation se révèle incertaine.

Le régime de démocratie directe exige dès lors beaucoup de la classe politique.

Oui, sans aucun doute. Par exemple, la démocratie directe exige de la classe politique qu'elle explique correctement aux électeurs les objets soumis au vote, qu'elle en expose avec toute l'objectivité requise les avantages et les inconvénients et qu'elle prête attention à la sensibilité de la population. En résumé, elle requiert une grande transparence sur la scène politique.

La Suisse a-t-elle la démocratie la plus poussée?

Au niveau national, certainement. Quelques états américains appellent également souvent leurs citoyens aux urnes, à l'instar des Italiens, eux aussi fréquemment amenés à voter. Mais aucun autre pays ne va aussi loin que la Suisse.

Et en quoi la Suisse est-elle un cas particulier en termes de démocratie?

Au XIXe siècle, un fort mouvement démocratique y a développé sa conception d'un modèle – démocratique – inspiré de la coopérative alpine traditionnelle et de son processus de décision basé sur la coopération. Cette forme de démocratie représentative renforçait alors le droit d'intervention du peuple. Ce modèle d'inspiration traditionaliste a rencontré un franc succès, d'abord dans les cantons, puis au niveau national. En 1874, la Constitution fédérale a été révisée en conséquence, avant que le droit d'initiative ne soit introduit, en 1891.

Notre démocratie directe ne pourrait-elle dès lors pas servir de modèle pour l'Union européenne?

Il est en effet étonnant de voir que, dans les questions en rapport avec l'UE, les pays membres recourent de plus en plus souvent au referendum. Le régime de démocratie directe permettrait certainement de combler le manque de démocratie dont souffre l'UE. D'ailleurs, nombreux sont déjà les politiciens à souhaiter un renforcement de la participation des citoyens dans les décisions politiques prises au sein de l'UE.

Mais le modèle suisse serait-il vraiment compatible avec l'UE si celle-ci ne s'oriente pas vers un régime de démocratie directe?

Les experts en droit constitutionnel se sont déjà souvent penchés sur cette question et sont arrivés à la conclusion que la Suisse pourrait malgré tout continuer à procéder à la plupart de ses votations. L'agriculture constituerait toutefois une exception. Cela dit, la perte de démocratie resterait limitée. Mais ce sont là des calculs d'apothicaire. Il faut considérer le problème sous un angle différent. Notre démocratie directe perd de toute façon de son poids. Nous avons certes pu voter la libre circulation des personnes, mais notre marge de manœuvre restait très limitée, car un non nous aurait porté préjudice au point de nous faire regretter cette décision ultérieurement. Cela signifie que même sans être membre de l'UE, nous sommes contraints de suivre de nombreuses décisions prises à Bruxelles. On peut certes encore parler d'autonomie, mais cette dernière n'a plus guère cours sur le plan politique européen. Et que cela nous plaise ou non, nous devons tenir compte du fait que nous nous situons au cœur de l'Europe et que notre législation subit une forte influence de la part de nos voisins européens.

Mais les Suisses disposent pourtant des moyens politiques leur permettant, d'ici quelques années, de se rendre aux urnes pour mettre eux-mêmes un terme aux accords bilatéraux.

Si cette possibilité existe de jure, elle est illusoire de facto. Le fait est que nous ne pouvons pas entreprendre une telle démarche si nous ne voulons pas en sortir perdants.

Cela revient dès lors à dire que la démocratie directe comporte aussi des dangers politiques.

A l'image de l'ancien chancelier Schmidt, que vous citiez tout à l'heure, d'autres personnes de milieux différents voient dans la démocratie directe un danger latent. De nombreux opposants à la démocratie directe craignent une incompétence présumée du peuple. Mais les expériences de la Suisse nous permettent de réfuter clairement un tel argument. Premièrement, les citoyennes et citoyens ne représentent pas une tendance indépendante, la classe politique exerçant – nous l'avons dit – une forte influence sur leurs réflexions politiques. Deuxièmement, selon les experts en sciences sociales, le peuple n'a pas à connaître tous les détails d'un objet car il se rallie fréquemment aux préceptes d'un parti ou aux déclarations de représentants politiques. Le citoyen n'a donc pas besoin d'en savoir autant pour pouvoir voter judicieusement. De fait, la classe politique porte, dans notre système, une grande responsabilité.

C'est donc l'élite politique et non le peuple qui a rejeté l'adhésion à l'EEE en 1992?

Là, vous partez naturellement de l'idée que cette décision était fausse et présumez que le peuple n'a pas voté correctement (rires).

Mais rétrospectivement, le refus d'adhérer à l'EEE était bien une erreur, peut-être même la plus grosse que le peuple suisse ait commise.

Je vous approuve entièrement, mais le Conseiller fédéral Blocher n'est pas du même avis. Ce qui est certain, c'est que nous avions alors connu les votations les plus disputées des 20 dernières années. Peut-être même plus encore que celles qui avaient porté sur l'emprise étrangère, dans les années septante. Qui plus est, en 1992, les opposants étaient remarquablement organisés et avaient mené une campagne nettement plus professionnelle que celle des partisans, entamant leur lutte anti-EEE déjà plusieurs mois avant la votation. Le peuple était très bien informé. Cette lutte acharnée avait débouché sur une très forte participation, mobilisant même des abstentionnistes endurcis. Et l'expérience montre que ceux qui votent rarement sont la plupart du temps mal informés. Les résultats serrés nous permettent d'affirmer que ce sont eux qui ont asséné le coup de grâce à la proposition d'adhésion à l'EEE. L'élite politique n'a pas échoué; elle était partagée, d'où ce résultat.

Connaissez-vous d'autres résultats comparables?

Comme je l'ai déjà dit, normalement, le peuple vote judicieusement. Toutefois, d'autres cas problématiques se sont déjà présentés. Par exemple, lorsque les invalides s'étaient saisis du référendum contre la révision de l'assurance-invalidité. Qui voulait s'exprimer en leur faveur aurait dû voter contre la révision. Mais nombreux sont ceux à ne pas s'en être rendu compte. A l'inverse, ils ont rejeté la proposition, alors même qu'ils partageaient les préoccupations du Conseil fédéral au sujet de l'assainissement financier de l'assurance-invalidité. Cet objet était particulièrement complexe en termes de communication.

On évoque aussi sans cesse l'immobilisme des réformes, dont on rend volontiers la démocratie directe responsable. Quelles réformes a-t-elle donc empêchées ou retardées?

Pour autant que je m'en souvienne, quelques réformes ont été retardées dans les années septante. Par exemple, l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée a dû faire l'objet de plusieurs votations, le peuple rendant la vie dure à la modernisation de notre système fiscal indirect. Il en était d'ailleurs allé de même avec le suffrage féminin, l'article conjoncturel ou encore la loi sur l'aménagement du territoire. Au bilan, on peut toutefois constater que, si en Suisse les choses prennent en effet souvent un peu plus de temps, les erreurs restent rares. Car les propositions sur lesquelles le peuple a dû se prononcer à plusieurs reprises ont toujours été modifiées et adaptées. La politique des petits pas a donc aussi ses avantages.

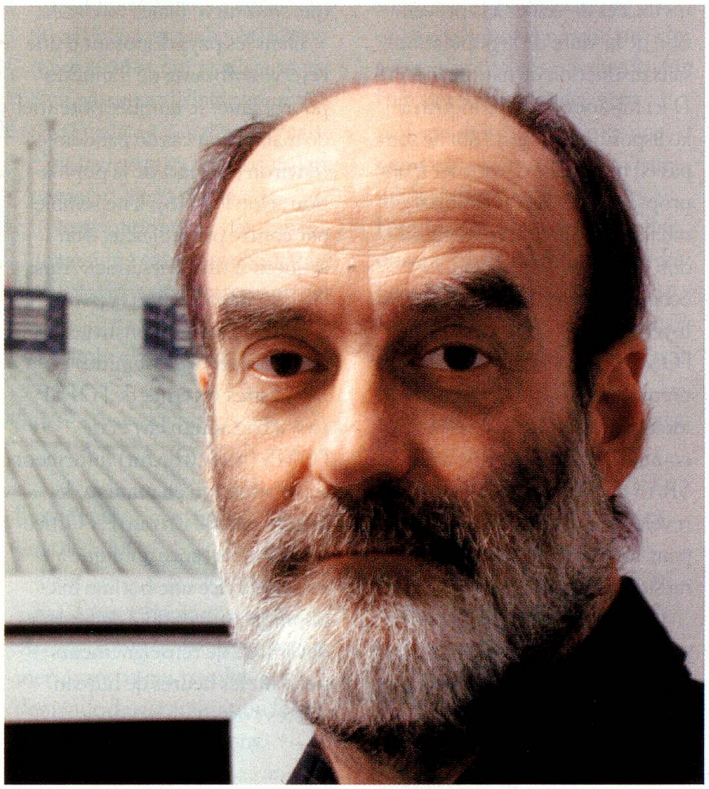

HANSPETER KRIESI

Professeur de politique comparée à l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich, Hanspeter Kriesi dirige également le centre de politique comparée et internationale des deux hautes écoles zurichoises. Né en 1948, il a étudié la sociologie, l'histoire sociale et économique, le droit constitutionnel et la psychosociologie à l'Université de Berne. Après deux ans passés à la Haute école de formation d'Argovie, il a rejoint l'Université de Chicago, en 1974 et 1975, où il a obtenu un M.A. (Master of Arts) en sociologie. De 1975 à 1984, il a travaillé à l'Institut de sociologie de l'Université de Zurich, où il a passé son doctorat en 1976 et son doctorat d'Etat en 1980.

Reste encore la discussion autour de la majorité des cantons qui engendre une prétendue mise sous tutelle des villes progressistes par la population conservatrice des campagnes. Faut-il l'abroger?

Lors de son introduction, la majorité des cantons revêtait une importance capitale, car elle avait alors apaisé le conflit confessionnel entre catholiques et protestants, évitant ainsi une guerre civile dans notre pays. De plus, elle constituait une protection appréciable pour les petits cantons ruraux à religion majoritairement catholique. Ce besoin en protection ayant ensuite disparu avec la fin des conflits religieux, la majorité des cantons a considérablement perdu de sa raison d'être. Aujourd'hui, elle ne protège plus que les conservateurs ruraux des réformes. S'ajoute à cela l'augmentation des différences de tailles entres les états, ce qui donne aujourd'hui plus de poids à la voix d'un Appenzellois qu'à celle d'un Zurichois, d'où un problème considérable en termes de politique institutionnelle.

Comment pourrait-on la faire disparaître? Car la majorité des cantons devrait alors approuver sa propre abrogation.

En effet, l'abrogation de la majorité des cantons ne pourrait être envisageable sans une petite révolution. Mais il en avait aussi fallu une pour la constitution d'un Etat fédéré en 1848. A l'avenir, nous ne pourrons peut-être pas éviter de devoir contourner quelques règles.

Peut-on le faire?

Il avait déjà fallu le faire lors de la constitution du nouvel Etat fédéré. Il faudrait – consciemment – ignorer certaines règles existantes pour en introduire de nouvelles.

Et qui serait compétent le cas échéant? Le Parlement? Le Conseil fédéral?

Imaginons qu'une majorité de l'élite politique se déclare favorable à l'abrogation de la majorité des cantons et que cette perspective obtienne également la majorité du peuple. Se poserait alors la question de savoir quelle majorité suivre: celle des votants ou celle des cantons? Il incomberait ensuite au gouvernement de formuler une conclusion décisive.

Mais ce serait anticonstitutionnel.

Absolument, et ce serait là précisément la petite révolution: le gouvernement devrait ignorer et modifier la Constitution sur la base de la décision de la majorité.